



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CERGY-PONTOISE
2 AV BERNARD HIRSCH
95093 CERGY PONTOISE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 65 334 588 400

Référence de l'avis : 23 95 0090601 46

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

1 RUE POULAIN

95300 PONTOISE

Numéro FIP : 950 11 48 1397448789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 06/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 95038

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP CERGY-PONTOISE
SAID 2EME SECTEUR
2 AVENUE BERNARD HIRSCH
CS 20106
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX

MOY CELINE
1 RUE POULAIN
95300 PONTOISE

Somme qu'il vous reste à payer

72,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2023.

Compte qui sera débité : FR60 2004 1010 125X XXXX XXX3 363
Identifiant de la banque : PSSTFRPPSCE
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020165C3D588518PAS1A23

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2023.

Revenu fiscal de référence : 42 642

Nombre de parts : 2,50

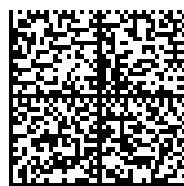
Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : MOY



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 37789	Enfant(1) 2948	Total 42642
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3779	- 472	
Déduction minimale.....			
Pensions alimentaires perçues.....	6840		
Abattement spécial de 10%.....	- 684		
Salaires, pensions, rentes nets.....	40166	2476	42642

Revenu brut global.....**Revenu imposable.....**

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			
Décote.....			- 1727
			- 52
Impôt avant réductions d'impôt.....			1675

REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵

Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....			366
Total des réductions d'impôt ²⁰			- 366

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		1309
---	--	------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :		1309
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :		- 1085
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :		- 152

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :**TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER**

Revenu fiscal de référence ²⁵		42642
--	--	-------

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2021.....	15403
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 3264
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 15544

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	3,02%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	

Taux marginal d'imposition.....	11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	